

# Pour les services publics, toutes et tous dans la rue le 19 novembre à Paris

----- 13h30 place d'Italie -----

**Les services publics représentent pour les libéraux de très mauvais souvenirs** : ceux des périodes où des activités économiques et sociales jugées essentielles (énergie, transports, santé, éducation, culture, etc.) échappaient au marché.

L'égalité de traitement, l'universalité et l'adaptation aux nouveaux besoins sont autant de principes insupportables pour ceux qui veulent tout « rendre au marché » et donc segmenter ces services en fonction de la solvabilité des usagers devenus clients.

Enfin **le gouvernement a besoin d'argent** pour boucler un budget qui accorde de nouveaux cadeaux à sa clientèle sociale : baisse des tranches de l'impôt sur le revenu, exonération massive d'ISF, etc.

Les gouvernements successifs de ces dernières années, notamment dans le cadre de l'Union européenne, ont donc attaqué d'abord de l'intérieur les services publics par des réformes incessantes, en les ouvrant à la concurrence, puis lorsque le fruit leur semblait mûr, en filialisant de nombreuses activités ou en privatisant. Dans cette vision de la société où tout peut et doit être marchandise aucun service public

n'est à l'abri, le « retour de Bolkestein » et les projets de l'Accord général pour le commerce des services (AGCS) étant là pour le rappeler.

Que ces services publics soient en bonne santé financière comme à EDF, ou éprouvent des difficultés comme à la SNCM, importe finalement peu pour nos libéraux, comme les conséquences sociales catastrophiques de ces politiques. La mise à mal de quartiers ou de villages n'est pas davantage leur problème. Seul le retour sur investissement compte, seuls les actionnaires motivent leurs efforts.

**Cette politique est aujourd'hui massivement rejetée** par une majorité de citoyens comme le montrent les nombreuses mobilisations pour la défense des services publics ou encore le référendum sur le projet de constitution. Pourtant le gouvernement arrive à imposer de nouvelles privatisations comme à la SNCM et à EDF.

Pourquoi ? **La bataille des salariés de la SNCM** est de ce point de vue révélatrice. Nous avons lu et entendu que ce gouvernement avait craint la liaison entre les différents services publics et avec l'ensemble des salariés en lutte à Marseille et

ailleurs.

Pour éviter ce rapprochement, Villepin a tenté de faire croire à un possible marchandage, à des hésitations quant à l'ouverture du capital d'EDF. Ces hésitations n'ont duré que le temps de la lutte des salariés de la SNCM. Celle-ci terminée, il pouvait « s'occuper » d'EDF et de la RTM.

Pour l'Union syndicale Solidaires, l'une des clés de l'avenir des services publics se trouve là. Si nous voulons gagner, il y a urgence à se mobiliser dans un grand mouvement d'ensemble. **Il faut la mobilisation de toutes celles et ceux, usagers, salariés, élus, qui veulent défendre et reconquérir les services publics.** Il est de la responsabilité du mouvement syndical et citoyen de le préparer. Les comités de défense des services publics ont de ce point de vue un rôle irremplaçable pour expliquer les enjeux et gagner la bataille d'opinion. Le lien entre ceux qui se battent à l'intérieur des entreprises publiques et ceux qui les défendent à l'extérieur est essentiel pour défendre, reconquérir améliorer et enfin rendre aux citoyens les services publics dont nous avons besoin.

Union  
syndicale  
**Solidaires**

novembre 2005

93 bis rue de Montreuil - 75011 Paris,  
01 58 39 30 20, fax : 01 43 67 62 14  
www.solidaires.org, contact@solidaires.org

# Suppressions de trains Corail : cheminots, élus et usagers font reculer la SNCF et le gouvernement

Les trains Corail rapportent moins à la SNCF que les TGV, mais pour autant ils ont une utilité sociale très forte auprès des populations concernées, ainsi que de désengorgement des routes et des pollutions occasionnées. L'orientation libérale de la SNCF basée désormais sur les bénéfices de chaque ligne et la non péréquation des recettes entre les différents trains l'a conduite, en plein été 2005, à proposer aux conseils régionaux de financer le déficit de ces trains de l'Ouest de la France... ou d'accepter leur suppression, partielle ou totale. La direction de la SNCF, soutenue par le gouvernement, a choisi la priorité aux bénéfices au détriment du service public et des besoins des usagers.

**La régionalisation ferroviaire en fait déjà le premier budget des régions.** En quoi les trains dits interrégionaux ne sont pas des trains nationaux ? Cela confirme que la régionalisation est avant tout l'expression du désengagement de l'Etat.

**Alors, les élus régionaux, les usagers, les cheminots se mobilisent** pour dénoncer ce marché de dupe. Le rejet de la constitution libérale européenne le 29 mai 2005 n'est pas pour rien dans cette mobilisation citoyenne. En septembre, 72 000 pétitions sont remises à la direction SNCF. La presse et les médias se font l'écho de ce refus. Début octobre direction de la SNCF et gouvernement reculent partiellement. Certains trains seront maintenus. Les Corails supprimés sont remplacés par plusieurs trains régionaux (TER) dont la circulation coûte moins cher à la SNCF, mais qui sont beaucoup moins pratiques pour les longues distances car cela impose de changer de

train.

Néanmoins, le danger persiste car si la SNCF se voit contrainte de reconnaître et de maintenir une péréquation entre les activités, pour sa part, l'Etat continue son désengagement financier. Il ne peut pas mettre 125 millions d'euros pour le rail, mais il réduit les impôts des plus riches de plus de 3,5 milliards d'euros !

**La mobilisation la plus large et la plus unitaire doit continuer pour gagner.** Pour SUD-rail et Solidaires c'est bien l'engagement des usagers, syndicats, organisations politiques, associations, élus, collectifs... qui a permis ce premier recul. Il faut continuer dans cette voie. La grève à la SNCF à partir du 21 novembre va contribuer à poser ces questions sur la place publique.

Le transport ferroviaire public de marchandises joue aussi un rôle de service public et d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et de la sécurité. C'est pourquoi SUD-rail, Solidaires et d'autres forces n'ont pas hésité à agir contre le premier train privé de fret à Dugny le 17 septembre. Sans avoir bénéficié d'une audience aussi importante que le détournement d'un navire de la SNCM, l'acte de désobéissance civile de démontage d'un rail représente le même symbole. Service public et rentabilité demeurent incompatibles. Une entreprise privée dont le seul objectif est de réaliser des profits ne peut pas assurer le même service qu'une entreprise publique.

**Service public = entreprise publique.**

## Hold-up sur la Recherche Publique !

La recherche est par nature un investissement sur le long terme, aux résultats aléatoires. Dans la logique de rentabilité financière à court terme qui prévaut actuellement, les grands groupes privés réduisent leur effort de recherche. Comment, dans ces conditions, porter la dépense de recherche à 3 % du PIB, dont 2 % venant de la recherche privée, en 2010, conformément aux engagements pris au niveau européen ? Le gouvernement et le MEDEF ont eu une idée lumineuse : **faire payer par le contribuable le nécessaire effort de recherche industrielle que les entreprises ne veulent pas financer !** Sans aucun débat public, sans vote au parlement, ont été mis en place les "pôles de compétitivité" et des agences de financement richement dotées par l'Etat (ANR, AII).

Ces dispositifs vont supplanter les établissements

publics et leurs instances dans le pilotage de la recherche, avec pour mission de sélectionner en priorité les projets répondant à des demandes des entreprises. Le corollaire est la précarisation accrue de l'emploi, une captation des moyens de la recherche publique au profit de quelques intérêts privés avec une perte d'indépendance et de crédibilité de la recherche publique, le dépérissement des domaines de recherche ne répondant pas à ces objectifs de compétitivité économique (recherche fondamentale ou recherche orientée vers des besoins non-marchands de la société). **Les personnels de la recherche et les citoyens doivent s'unir pour refuser ce hold-up et exiger un service public de recherche indépendant, au service de la population !**

## Services publics de réseau : EDF, La Poste, SNCF... dans les traces de France Télécom ?

Le 27 octobre, **le premier ministre a rappelé que la privatisation de La Poste et de la SNCF n'était pas à l'ordre du jour. Mais pour combien temps ?** En effet, tous les services publics de réseau subissent le même traitement : une ouverture à la concurrence avant l'ouverture du capital puis une privatisation totale.

**France Télécom** est, dans ce domaine un précurseur. La bulle financière qui a éclaté en 2000, a laissé un goût amer, laissant transparaître clairement que les télécoms étaient sous la coupe des marchés financiers, et ce, dès la plus petite ouverture du capital. A l'épreuve des faits, les discours sur l'amélioration des services ou la baisse des tarifs s'envolent. Cette entreprise participe maintenant à l'accroissement d'inégalités dans la population et par, sa politique sociale défailante, engendre de la précarité ici et à l'étranger, notamment en rachetant les anciens opérateurs publics et en licenciant.

Le public, les collectivités locales, se voient proposer des services multiples, générés par la concurrence, avec des offres à des tarifs souvent illisibles, ce qui induit des dépenses de plus en plus importantes. Les familles ont ainsi vu augmenter fortement la facture de télécommunications dans les budgets. Et pour ceux qui ne bénéficient pas de ces services, la fracture «numérique» devient de plus en plus sensible. Chercher du travail sans numéro de téléphone, voire sans numéro de mobile, faire des études à l'université sans ordinateur, sans internet... constituent de véritables handicaps.

Côté collectivités locales, la loi les autorise à devenir «opérateurs», donnant l'illusion qu'elles pourraient bénéficier du gâteau que constituent les bénéfices dans la téléphonie. Certaines d'entre elles se lancent ainsi dans la construction d'infrastructures concu-

rentes qui ne sont évidemment pas sans coût pour les populations locales et dont les revenus restent encore hypothétiques. Et puis, être opérateur en télécommunication, ce n'est pas seulement faire du fric, c'est aussi un métier qui ne s'improvise pas.

Qui peut croire les engagements actuels du gouvernement ? **EDF aujourd'hui prend le même chemin**, organise et favorise sa propre concurrence, s'implante à l'étranger, ce qui justifiera demain la de nouvelles ouvertures de capital. L'actionnariat populaire et salarié mis en exergue par les libéraux sont là comme justifications des privatisations actuelles et futures, laissant l'illusion qu'il s'agirait d'une sorte de bien commun. La question des tarifs est déjà posée par les investisseurs, qui trouvent que les engagements pris de non augmentation au delà du coût de la vie jusqu'en 2008 vont peser de façon négative sur le cours de l'action. Nous n'avons aucune illusion sur qui décidera au final, si les orientations politiques ne changent pas.

**Les ouvertures à la concurrence de La Poste ou des transports ferroviaires, la filialisation et la privatisation d'activités lucratives** (fret, Banque Postale...), la différenciation des prix et l'abandon des péréquations, le refus d'une politique concertée d'aménagement du territoire, voilà ce qui a démarré maintenant depuis plusieurs années. Cette évolution est dénoncée et combattue aujourd'hui par les syndicats mais aussi des élus locaux, comités d'utilisateurs... tout le monde sait ce qui peut être perdu dans de telles évolutions. Aucune culture d'entreprise n'a su remplacer la culture de service public dans les entreprises de réseaux. De France Télécom à la SNCF, les salariés continuent à s'adresser au public pour combattre cette politique.

**Tous ensemble !**

---

### Service public de l'emploi ou de l'embrouille

Depuis sa création en 1967, l'ANPE a vu nombre de ses missions de service public rognées et transférées à d'autres organismes. En 1998 l'inscription des chômeurs passait aux Assedic. **La fin du monopole de placement des chômeurs par l'ANPE**, en application de la convention 181 de l'Organisation internationale du travail, et les mesures de Jean Louis Borloo dites de cohésion sociale réduisent encore plus, comme dans la plupart des pays européens, le monopole public du service de l'emploi. Les officines privées, notamment les boîtes d'intérim, vont pouvoir en faire un business lucratif sur le dos des chômeurs : 2 800 euros par chômeur suivi, plus des primes selon les placements effectués, un pactole qui peut

aller jusqu'à 6 000 euros. L'UNEDIC ne se prive pas d'ailleurs de les solliciter. Quant aux moyens de l'ANPE, **la France est au dernier rang des pays européens en termes d'effectifs**, avec un ratio d'un agent pour 189 chômeurs. Les dernières embauches annoncées d'un millier de postes de conseiller(e)s ANPE ne vont en réalité que combler le retard accumulé depuis plusieurs années et ne permettront pas de faire face au nombre grandissant des chômeurs, sans compter les mesures absurdes et coercitives des convocations mensuelles décrétées par le gouvernement. Le changement de statut des agents de l'ANPE, intervenu en janvier 2004, va de pair avec ces politiques, en alignant de plus en plus la gestion du personnel sur celle du privé.

## Santé : la privatisation avance !

Poursuivant la politique engagée par **la contre-réforme de l'assurance maladie et par le plan Hôpital 2007, le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2006 poursuit la privatisation de l'assurance maladie et de l'hôpital public.**

Des lits sont fermés, des petites structures de proximité disparaissent sous le prétexte qu'elles seraient « dangereuses ». La pénurie démographique médicale et paramédicale orchestrée de longue date sert à justifier les restructurations. La privatisation des activités jugées rentables se poursuit tout comme la sous-traitance au privé des services logistiques. Les conditions d'exercice sont de plus en plus insoutenables pour les personnels, aggravées par l'application des 35 heures sans créations de postes suffisants. Le projet Hôpital 2007 fait désormais de l'hôpital une entreprise commerciale dont le but avoué sans honte est de faire recette.

Mais cela ne suffit toujours pas. Les projets de restructurations drastiques sont en préparation. Les blocs opératoires effectuant moins de 2 000 interven-

tions par an sont menacés de fermeture ainsi donc que les services de chirurgie correspondants. 200 établissements de santé seraient ainsi condamnés à disparaître. Alors que ferment les maternités de proximité (25 par an depuis 25 ans), s'ouvrent des « maxi centres » de 3 000 accouchements par an.

Les conditions d'accueil des patients se dégradent : délais d'attente des consultations programmées, saturations permanente des lits, engorgement des services d'urgence. L'accès aux soins en temps utile n'est plus assuré sur tout le territoire pour toutes les catégories de la population. En parallèle leur coût ne cesse d'augmenter : déremboursement de très nombreux médicaments, forfait d'un euro pour les consultations, augmentation du forfait hospitalier, 18 euros à la charge des patients pour tout acte facturé plus de 90 euros. Les tarifs des assurances complémentaires s'envolent (pour ceux qui peuvent se les payer).

**La santé est un droit fondamental.** Il nous faut affirmer comme priorité politique l'égal accès aux soins pour tous et exiger les ressources permettant d'assurer à toute la population l'accès à des services de qualité et de proximité.

## L'Union Européenne contre les services publics

La construction européenne qui, depuis l'adoption de l'Acte unique en 1986, a fait de l'ouverture à la concurrence son axe principal de construction, a servi de cheval de Troie pour s'attaquer aux services publics. **Le droit de la concurrence joue, dans ce cadre, le rôle d'un véritable droit "constitutionnel" au niveau européen.** Face à ce droit de portée normative, les autres textes européens apparaissent comme de simples déclarations d'intention sans aucune portée opérationnelle. Il en est ainsi de l'article 16 du Traité, introduit à Amsterdam, qui reconnaît "la place qu'occupent les services d'intérêt économique général parmi les valeurs communes de l'Union". Mais que vaut cette affirmation de portée générale face à l'impératif de la concurrence sanctifié dans les traités ?

C'est l'article 86 (ex-90) du traité qui a été l'instrument utilisé par la Commission pour libéraliser les services publics. Cet article indique que les services publics sont soumis aux règles de la concurrence. Ils ne peuvent déroger aux règles de la concurrence que si cela n'entrave pas le développement des échanges "dans une mesure contraire à l'intérêt de la Communauté". C'est la Commission

qui est juge des dérogations possibles.

**La Commission a ainsi tout pouvoir pour ouvrir les services publics à la concurrence.**

Certes, la Cour de justice a rendu des arrêts qui admettent que certaines activités peuvent bénéficier de dérogations aux règles de la concurrence en raison de leur caractère de service public. Cependant, ces arrêts n'ont pas formé une jurisprudence suffisante pour bloquer la vague de libéralisation et surtout, ils ne renversent pas la charge de la preuve. **C'est aux services publics de faire en permanence la preuve qu'ils ne sont pas un obstacle au développement des échanges** dans l'Union, ce point restant le critère principal d'appréciation.

Après les services publics en réseau, "services d'intérêt économique général" dans le vocabulaire européen, c'est maintenant autour des autres services publics, "services d'intérêt général", à être dans le collimateur. En effet, la Commission s'appuie sur une interprétation d'un arrêt de la Cour de justice qui indique que "constitue une activité économique toute activité consistant à offrir des biens et des services sur un marché donné". Avec une telle analyse, toute activité pourrait

être considérée comme activité économique et donc être soumise au droit de la concurrence et aux règles du marché unique. Il en pourrait en être ainsi de l'éducation, de la santé et plus généralement de la protection sociale, mais aussi de certaines activités régaliennes de l'Etat comme la sécurité publique.

**La situation est d'autant plus préoccupante que se poursuit la négociation sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS)** dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Alors que les directives européennes ont largement anticipé le résultat de ces négociations en déréglementant les services publics en réseau, les autres services publics sont directement concernés par le processus initié par l'AGCS qui vise à les transformer en simples marchandises régies par les lois du commerce. Ainsi, les services publics sont pris dans un mécanisme infernal : pouvant être considérés comme une "activité économique", il sont soumis au niveau communautaire au droit de la concurrence et peuvent être considérés comme de banals objets commerciaux dans le cadre de l'OMC. La boucle est bouclée !